

L'une n'est heureusement que temporaire et elle s'explique par les motifs les plus naturels. M. Germond a pris la résolution de venir prochainement passer quelque temps en Europe. Il y est surtout déterminé par ses devoirs envers une fille menacée d'être infirme pendant toute sa vie. Elle est venue au monde à peu près paralysée du côté droit. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années qu'elle a pu marcher et encore boîte-t-elle considérablement. Il lui est presque impossible de faire usage de sa main droite. D'une manière générale, elle est dans un état qui ne peut qu'éveiller chez ses parents la plus vive sollicitude. Le mal persiste malgré tout ce que l'on a pu faire; il n'existe en Afrique aucun établissement approprié à l'état de cette enfant. M. Germond a résolu de faire le voyage entièrement à ses frais. Il sait mieux que personne combien son absence est regrettable dans un moment comme celui-ci. MM. Maitin et Duvoisin ont généreusement offert de veiller sur son troupeau, mais ils ne pourront le faire qu'imparfaitement. « Je sens, nous dit notre frère, la force de toutes les objections que vous pourriez me présenter. Mon cœur est serré en écrivant cette lettre. Ce long voyage me fait peur. Je suis si heureux au Lessouto, occupé à une tâche que j'aime! »

Dans le second cas, il s'agit d'une perte réelle et profondément douloureuse.

M. *Emile Rolland*, le fils du vénérable doyen de la mission, le continuateur de son œuvre, vient de se démettre de ses fonctions. Ce sont des épreuves et des difficultés d'une nature toute privée qui l'ont porté à le faire. Il y a quelque soulagement pour le Comité à pouvoir dire qu'il n'a aucune raison de douter de la droiture des intentions du démissionnaire et de la gravité des raisons qui l'ont déterminé. Se croyant obligé de renoncer à ses attributions pastorales, il a accepté l'offre que le gouverneur du Cap lui a faite de remplir les fonctions de magistrat parmi les Bassoutos. « Dans la position très critique où je me trouvais, » écrit M. E. Rol-